



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
14 mai 2022
Rapport financier. Exercice 2021

1 - Synthèse générale

Les comptes 2021 ont été établis et sont présentés selon les mêmes principes que ceux qui ont été utilisés pour l'arrêté des comptes 2020.

L'exercice comptable de 12 mois de l'association Prader-Willi France se clôture **par un excédent de 34 194 € contre un excédent de 52 243 € en 2020.**

Les charges se sont montées à **345 991 € contre 403 072 € en 2020.**

- **Les produits ont été de 380 185 € € contre 545 594 € en 2020**

Par rapport à 2020 les charges hors mécanisme de dotation en fonds dédiés sont de 345 991 € pour 293 465 € en 2020, soit une augmentation de 18,7 % tandis que les produits hors reprise des fonds dédiés s'élèvent à € 271 778 €, pour 340 041 € en 2020, soit une réduction de 20 %. Ces diminutions de produits sont liées principalement, à la deuxième pandémie du COVID19, qui a eu pour effet de réduire fortement les activités de l'association, Par ailleurs, l'association a maintenu son effort en matière de recherche et intensifié celui en matière de prestations de lieux de vie et de recherche action – Voir infra-

Comme il sera expliqué plus loin, le résultat 2021 résulte, notamment, de l'absence de dotations en fonds dédiés et de la reprise des montants précédemment inscrits (108 408 €) utilisés conformément à leur objet.

2 – Activité 2021.

Résumé du compte de résultat de l'exercice 2021

Les montants sont exprimés en euros.

Charges	2021	2020
Etudes et Recherche	177 130	
■ Recherche CHU Toulouse	100 000	100 000
■ Recherche Ocytocine CHU Complément de salaires	33 500	16 785
■ Recherche CHU Complément de salaires	15 000	
■ Cellules IPSC	16 630	
■ Recherche fondamentale Ocytocine MAGEL2	10 000	
■ Programme ETP	2 000	2 200
Soit 177 130 € (170 523 € en 2020) = 51,1 % des charges 2021 hors dotation fonds dédiés.		
Prestations ALV-LDV	97 679	
Les concours octroyés par l'association concernent :		

■ Recherche Action/Coordination	60 000	34 300
■ Mobilier et installations	30 011	
■ Activités Hendaye	7 020	5 430
■ Activités physiques	648	
Soit 28,2 % des charges 2021, en augmentation de 2,45 %.		
Missions et déplacements	8 238	
■ Déplacements et missions	6 552	5 273
■ Renoncations à remboursement de frais	1 686	2 040
Autres services extérieurs	53 609	
■ Mission KPMG	6 560	
■ Prestations informatiques	6 071	5 641
■ Frais postaux	7 349	9 543
■ Communication, bulletins, mailings, impressions	29 129	24 254
■ Honoraires	4 500	8 850
Soit 15,5 % des charges 2021		
Autres charges diverses non répertoriées	9 335	
TOTAL DES CHARGES 2021	345 991	

Rappel : l'association n'emploie pas de salariés.

Dotation en fonds dédiés

0 € contre 108 408 € en 2020.

Les ressources affectées reçues ont été inférieures aux dépenses enregistrées correspondantes et donc consommées dans l'exercice. Aucune dotation n'a été comptabilisée.

Produits	2021	2020
■ Ventes (formations, guides, produits annexes)	3 960	2 745
■ Cotisations	26 600	24 404
■ Dons non affectés	132 879	92 788
■ Renonciation de frais des bénévoles	1 686	
■ Dons affectés Recherche	63 972	99 788
■ Dons affectés Activités, Loisirs, Solidarité	10 939	9 626
■ Dons affectés Lieux de vie	9 010	782
	245 086	227 441
■ Subventions	7 500	23 000
■ Reprise fonds dédiés	108 408	115 553
TOTAL DES PRODUITS	379 041	453 698

- Cotisations et dons = 245 086 € contre 227 441 € en 2020. Soit une augmentation de 7,75 %.
- Par rapport à 2020, ce sont les dons non affectés (+43,2 %) qui contribuent à l'augmentation globale du poste, contrebalancée par une diminution des dons affectés de 35,8 %.
- Subventions : dans le cadre du projet Recherche Action sur la coordination renforcée auprès des adultes ayant un syndrome de Prader-Willi (affectation Lieux de vie) : 7 500 € contre 25 000 € en 2020.
- Produits/Legs : 14 802 € contre 84 959 € en 2020. Soit une diminution de 85 %.

Rappel :

Dans le cadre de l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 en vigueur au 01 01 2020 modifié par le règlement ANC 2018-10, les biens provenant des legs sont comptabilisés, dès leur acceptation par l'organe habilité dans des comptes de créances reçues jusqu'à la date de réception des fonds ou de compte d'actif par nature pour les biens autres que les actifs financiers.

Il a été enregistré ainsi, en immobilisations, une quote-part de terrains provenant du Legs CROST pour 5 486 €.

En contrepartie de la comptabilisation des biens ou créances, le legs est comptabilisé **en produits** sauf stipulation du testateur de renforcer les fonds propres de l'association. Enfin, pour la partie des ressources qui ont été constatées en produits d'exploitation sur l'exercice et qui n'est pas encaissée à la clôture, une provision équivalente est comptabilisée au passif sous la rubrique « Fonds reportés sur legs et donations ». Au 31 12 2021 ce poste figure au passif pour **596 €** - Compte 191 000-

Produits sur legs en cours correspondant aux montants encaissés ou attribué sur l'exercice provenant du legs CROST, pour lequel il reste à encaisser **596 €** provisionnés au bilan en fonds reportés à due concurrence.

L'association n'a pas bénéficié de nouveau legs sur l'exercice.

Intérêts bancaires & immobilisations financières : 1 100 € contre 2 942 € en 2020.

Reprise dotations en fonds dédiés

- Reprises des dotations fonds dédiés Recherche : 91 497 € contre 87 500 € en 2020.
- Reprises fonds dédiés ALS/LDV : 16 911 € contre 28 053 € en 2020.

Au total, sur l'exercice 2021 reprise de **108 408 €** contre **115 553 €** en 2020.

Au 31 décembre 2021, l'association ne dispose plus d'aucun fonds dédié.

Rappel : les fonds dédiés constituent des ressources affectées à des projets définis non utilisés qui seront réintégrés dans les résultats des exercices au cours desquels ils seront consommés conformément à l'engagement pris à leur égard.

Paris, le 24 mars 2022

Jean-Marie CARDINAL
Trésorier